

REVUE

DE LA

**NUMISMATIQUE**

**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

---

5<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME I.



**BRUXELLES,**  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

---

1869

## JETONS HISTORIQUES

DE LA

COLLECTION DE M. VANDER AUWERA.

---

TROISIÈME ARTICLE.

PL. XIV.

Les trois premiers jetons que nous publions aujourd'hui furent frappés pour divers services de la maison des ducs de Bourgogne de la race des Valois. Le quatrième appartient à la minorité de Philippe le Beau, et les deux derniers ont servi à des corporations civiles des Pays-Bas.

N° 1. Quelques lettres de la légende sont effacées. —  
✱ (Iec)MOIRS : D : COMPTES : D : BRABAN(t).  
Écu écartelé de Bourgogne et de Brabant-Limbourg, entouré de huit arcs de cercle à crochets.

Rev. ✱COMPTES : IECUTES : SEVREMENT.  
Un heaume ayant pour cimier une fleur de lis, comme sur les doubles gros, les gros et les demi-gros de Jean sans Peur et la monnaie d'or d'Antoine de Bourgogne.

Voilà certainement un des jetons les plus vénérables qui

puissent attirer l'attention des amateurs. Il est en cuivre rouge. A défaut de la légende et des armoiries, son style le fait remonter aux premières années du quinzième siècle. On a fait usage de ce *jectoir* à la chambre des comptes d'Antoine de Bourgogne, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, marquis du saint-empire. En 1404, Antoine, second fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de Marguerite, comtesse de Flandre, avait été institué gouverneur du duché par Jeanne de Brabant. Un des premiers actes de son administration fut de créer pour le Brabant une chambre des comptes, imitée de celle que son père avait établie à Lille en 1404. Une patente du 15 novembre 1406 est la première pièce où se rencontre la qualification de chambre des comptes <sup>(1)</sup>. Les membres qui la composaient devaient veiller « à la conservation du domaine ducal et des exploits, amendes et fourfaitures qui y sont escheues et escherront » et à l'examen des comptes de tous les officiers de service. Un mandement du 12 juin 1412 à la chambre des comptes de Brabant prescrivait au comptable « paravant la elocture de ses comptes, d'affirmer par serement qu'il n'a aucune chose reçelé en recepte. » Comme on vient de voir, notre jeton est un des premiers dont les princes de la maison de Bourgogne se soient servi dans les Pays-Bas.

N° 2. ✠ IENTMOIRS ✕ DV ✕ B VRETV DE ✕  
MAYD. Dans une clôture faite avec des picux, en flamand

(1) *Inventaire des archives des chambres des comptes*. Bruxelles, 1837, t. I, pp. 8 et suiv.

*tuyn* (synonymes *haghe fl. sepes, septum, KILIAN*), un phylactère sur lequel nous lisons *vive . . . . (be)auté* ☒ . . . .

*Rev.* ☒ QVI ☒ BN ☒ GELTTERA ☒ LE ☒ COMPTA ☒ TROWERA. Les armoiries de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, figurées de la même manière que sur les *vierlander* du due et occupant tout le champ divisé par moitié de haut en bas.

La clôture ou barrière que nous rencontrons sur notre jeton est empruntée à des monnaies belges. Au commencement du quinzième siècle, on entourait d'une palissade, soit un ange, comme sur la monnaie d'or de Guillaume IV de Hainaut (1404-1417), récemment acquise par la bibliothèque royale de Bruxelles, soit un lion tenant un écusson armorié; il y en a un au milieu d'une clôture, sur des monnaies hollandaises de Jacqueline de Bavière et de Jean de Brabant. Un tiers de *tuyn* — les monnaies à la clôture s'appellent ainsi — montre l'écu de ce dernier prince placé au milieu de pieux réunis par des branches entrelacées. C'est la haie symbolique, l'*Hortus conclusus*, semblable au cercle palissadé du jardin de la *Pucelle de Hollande*, et dans lequel est assise la Vierge, accompagnée de sainte Catherine, de sainte Barbe et de sainte Dorothee, de l'estampe de la bibliothèque de Belgique, portant la date de 1418. Sur notre jeton, la palissade ne contient qu'une banderole où nous lisons, si nos yeux ne nous trompent, *vive beauté...*

Isabelle, fille de Jean I<sup>er</sup>, roi de Portugal, épousa Philippe le Bon, à Bruges, en 1450. Elle était sa troisième femme. Elle donna le jour à Charles le Téméraire, en 1455, et se retira du monde en 1457. C'était, comme

dit M. Vallet de Viriville, une personne grave, habile, sagace et très-propre à soutenir le rang d'une grande princesse du moyen âge.

La légende du jeton que nous publions indique l'usage auquel il servait. Il se peut qu'il ait été frappé à l'époque du mariage de Philippe le Bon. La duchesse avait sa chambre aux deniers. Madame jetait-elle en *jectés* d'or, comme faisait son mari? C'est probable. La frappe des jetons des ducs de Bourgogne et de leurs officiers était confiée aux hôtels des monnaies de ces princes. Testard du Biez, tailleur des coins de la monnaie de Flandre, reçut vingt sous de gros en 1450 « pour avoir taillié ij pillés et iiij tourseaux aux armes de Monseigneur et de Madame, pour faire des jectoirs pour la chambre des comptes à Brouxelles. » Peut-être le même du Biez grava-t-il le jeton du bureau de Madame.

N° 3. \* **GENITOIRS** ✕ **DES** ✕ **FINANCES** ✕ **DU** ✕ **DUC**. Les lettres C et M, réunies par un entrelacs, comme sur les vitraux de Notre-Dame de Bruges représentant Charles le Téméraire et Marguerite d'York.

*Rev.* \* **VIVE** ✕ **LE** ✕ **ROBLE** ✕ **DUC** ✕ **DE** ✕ **BOVRGOING**. Le bélier de la Toison d'or suspendu à deux briquets.

M. Vander Auwera possède le jeton portant, au droit, saint André, et, au revers, la légende et le bélier dont nous venons de parler. Ce jeton, qui rappelle les florins d'or de Charles le Téméraire, a été publié par MM. Jules Rouyer et Eugène Hucher, dans leur *Histoire du jeton au moyen âge*, pl. XII, fig. 101.

La légende qui entoure l'apôtre est : + MONIOIE : SANS : BLAME : VIVE : BOVRG. Cri de guerre de la maison de Bourgogne, *Monjoie sans blâme*... fait allusion encore aux statuts de la Toison d'or dont les chevaliers devaient être sans reproche (1).

Notre honorable confrère et ami, M. le colonel Mailliet, a bien voulu nous communiquer l'importante variété que nous avons fait graver sous le n° 5. C'est un des jetons qui furent frappés lors du mariage de Charles le Téméraire avec sa troisième femme, Marguerite d'York. Le jeton de M. Vander Auwera est en cuivre rouge, celui que nous publions est en cuivre jaune. Sa gravure n'est guère soignée; les caractères sont assez grands et empreints d'une main ferme.

N° 4. REKEPEENN' x VOOR x DEN x MUNTMEESTR. Les armoiries de Philippe le Beau entourées du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. x VLA' DEN x h' M O G H E x P h' S x G R A V E x V L A' x V L A'. L'écu de Flandre au lion, bordé de cinq arcs de cercle dentelés.

La légende du revers complète la légende du droit, et nous lisons : *Jeton pour le maître de la monnaie du duc Philippe, comte de Flandre*. Sur un autre jeton de la collection de M. Vander Auwera, aux mêmes types et publié par MM. J. Rouyer et E. Hucher (p. 145, fig. 104) nous lisons : *Rekepenn : voor den muntmeester = + vander : munte van Vlaenderen (jeton pour le maître des monnaies*

(1) J. ROUYER et E. HUCHER, *Histoire du jeton*, p. 142.

de la monnaie de Flandre). Suivant les auteurs de l'*Histoire du jeton au moyen âge*, la frappe de cette pièce date de la minorité de Philippe le Beau, et ils ajoutent que « le type du lion, d'un côté, les armes de l'archiduc Philippe, de l'autre, donnent au jeton une analogie frappante avec les doubles gros forgés à Gand (1488-1489) pendant la révolte des Flamands contre Maximilien, qu'ils ne voulaient pas reconnaître pour tuteur de leur jeune comte. Ils durent cependant finir par lui laisser la tutelle... »

Une instruction relative à la fabrication des monnaies pendant l'année 1486 (1) nous apprend que le maître général de toutes les monnaies était alors Gérard Loyet. Le maître général des monnaies de Flandre s'appelait Philippe Van den Berghe. M. Deschamps de Pas, dans son dernier article de la *Revue numismatique* de Paris, donne encore les noms de quatre maîtres particuliers de la monnaie de Flandre. Notre jeton ne portant point de date, il n'est guère possible de dire auquel de ces maîtres il faut l'attribuer.

N° 5. ✠ O × MATTER × DEI × ME × MENTO × MEI.  
Les Colonnes d'Hercule réunies par un phylactère, sur lequel on lit PLVS HOVLTER (*plus ultra*).

Rev. ✠ POVR × LA LOGE × DES BOVRGOES :  
T : BRVGES. Dans le champ, les armes de Bruges, qui sont un écu fascé d'argent et de gueules de huit pièces, au lion grim pant d'azur, armé et lampassé de gueules, cou-

(1) L. DESCHAMPS DE PAS, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche*. (*Revue numismatique*, 1869, p. 104.)

ronné d'or avec eroix pendante. L'écu a pour tenant un ours grim pant de couleur naturelle.

La *Loge des Bourgeois* de Bruges, en flamand, *Poorters-Huys*, *Loodze*, *Logie*, remonte aux premières années du quatorzième siècle. Elle est située non loin de l'ancienne maison consulaire des Bisciaïens ou *Domus Cantabrorum*. Elle a conservé à peu près sa forme primitive. A un de ses coins est placé un ours dans une niche. Cet ours, à ce qu'il semble, remplit à Bruges l'office du fameux torse de Pasquin au coin du palais des Orsini. On y place des épigrammes. « Au quatorzième siècle, nous écrit M. Émile Vanden Busche, archiviste de l'État à Bruges, les habitants de la ville se réunissaient dans la *Loge des Bourgeois* pour se récréer. La célèbre société de l'Ours blanc y avait ses jeux et esbattements. Plus tard, en 1510, la confrérie ou corporation des escrimeurs s'y établit, et vers 1650, la société de rhétorique, dite du Saint-Esprit, y installa sa *chambre*. Enfin, en 1719, le magistrat y établit l'académie de dessin et d'architecture. A cette époque, on cessa d'appeler ce bâtiment la *Loge des Bourgeois*. » D'après ce qui précède, nous pouvons dire que le très-rare jeton de plomb de M. Vander Auwera a servi de marque de présence aux escrimeurs de Bruges sous le règne de Charles-Quint.

N° 6. VERBVM . CARO FACTVM . EST. Une fontaine en forme de croix dont l'eau tombe dans une coupe aux larges bords qui sert à la fois de vasque et de pied de fontaine. Au-dessus de la croix, le soleil, la lune et une étoile. Près des bords de la coupe, deux contre-marques, F, L.



*Rev. SIGVT . LILIVM . INTER . SPINAS.* Des fleurs de lis sortant d'un vase élégant; dans le champ, 15-73.

De tous les jetons de sociétés de rhétorique qu'il nous a été donné de connaître, celui-ci paraît le plus intéressant à cause de sa date et des noms des sociétés pour lesquelles il fut frappé. La *Fontaine* et le *Lis* étaient deux importantes et vieilles chambres de rhétorique gantoises. La première publia ses statuts le 9 décembre 1448 (1). Le blason de la société représente une fontaine dont l'eau tombe dans une vasque en maçonnerie. Elle est à trois jets, par allusion à la Sainte-Trinité.

La devise de la chambre est *ALST PAST BI APETITE*, quand l'occasion se présente. Ces armoiries et cette devise sont gravées dans l'article de M. Blommaert, que nous venons de citer.

Pourquoi notre jeton n'a-t-il point traduit en latin la devise consacrée, et pourquoi cette parole empruntée à l'évangile de saint Jean : *Le Verbe s'est fait chair*? Quarante ans auparavant, à Munster, les Anabaptistes inscrivaient sur leurs monnaies aux légendes menaçantes : *DAT WORT IST FLEISCH GEWORDEN, VND WANET IN VNS*, *verbum caro factum est, et habitat (sic) in nobis*. Nous n'aimons pas les interprétations hasardées; nous reconnaissons cependant que cette parole évangélique, devenue en quelque sorte séditeuse par l'usage que d'intrépides sectaires en avaient fait, donne lieu à d'étranges conjectures. En effet, l'année 1573 que porte notre jeton, est l'année de

(1) PH. BLOMMAERT, *Beknopte geschiedenis der kamers van rhetorica te Gent*, dans le *Belgisch Museum*.

la prise de Harlem par les troupes du duc d'Albe. La terreur espagnole régnait à Gand; tous les jours on décapitait, on brûlait et on pendait les hérétiques et les rebelles. Sous la date du 5 août, le P. Bernard de Jonghe, dominicain, dans ses *Histoires gantoises*, rapporte le fait suivant : « Le même jour, on arrêta quatre ou cinq familles d'anabaptistes. Cette circonstance fit découvrir la plupart des membres de cette communion, car l'on trouva chez ces familles un livre où étaient inscrits les noms et les prénoms de ceux qui donnaient chaque semaine des secours pour l'entretien des pauvres de la secte. Il résulta de cette découverte que beaucoup d'anabaptistes prirent la fuite et se retirèrent en d'autres lieux. »

Nous faisons ce rapprochement sans y attacher plus d'importance qu'il ne faut. Toujours est-il que ce jeton, aux contremarques F, L, *la Fontaine et le Lis?*, a été frappé en un temps calamiteux et où l'on ne devait guère songer aux « esbatemens, aux mistères et histoires, » comme dit l'extrait suivant d'un règlement des *Fontainistes*, lequel émane de Charles le Téméraire : « Que doresnavent ils puissent à leurs despens faire faire et porter robes et chapprons broudées de nostre devise du fusil et de nos couleurs de noir et de sanguin, toutes les fois que bon leur semblera, et que ceulx d'icelle confrarie soient avant tous autres préférés à jouer *esbatemens, mistères et histoires*, qui se feront en nostre diete ville de Gand, sans qu'ils soyent tenuz de lothir ou gester sort, ainsi qu'il a esté faict par cydevant.... »

(<sup>1</sup>) *Gendsche geschiedenissen, ofte kronyke van de beroerten en ketterye binnen en ontrent de stat van Gend.*

L'emblème de la société *Maria t'eeren*, pour honorer Marie, consistait en des fleurs de lis. On la nommait aussi le *Lis* (1). Comme le lis entre les épines est une devise tirée de l'office de la Vierge, elle contraste avec la légende du droit de notre jeton et fait écarter toute idée de scission religieuse que l'on serait tenté d'attribuer aux rhétoriciens gantois. Toutefois, il est certain que le gouvernement les voyait de très-mauvais œil à cause de leur esprit satirique et de la hardiesse de quelques-uns de leurs écrits. En 1597, on renouvela contre les chambres de rhétorique un placard de 1559, interdisant la divulgation de certaines compositions littéraires. Lorsque les Espagnols se furent rendus maîtres de Gand, en 1584, la *Rhétorique* y déclina et ne fut bientôt plus qu'un souvenir.

Un dernier détail, c'est que les confrères du Lis avaient été contraints, en 1509, par les échevins de la ville, à ôter les lis de leurs manches et à les porter au bas de leur tunique. Le lis sur la manche était le privilège d'une autre corporation.

CAMILLE PICQUÉ.

(1) SCHOTEL, *Geschiedenis der rederijkers in Nederland*, t. II, p. 254.

---



1



2



3



4



5



6

